



Conseil économique et social

Distr. limitée
15 juin 2005
Français
Original: anglais

Session de fond de 2005

New York, 29 juin-27 juillet 2005

Point 1 de l'ordre du jour provisoire*

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

**Projet de décision présenté par le Vice-Président du Conseil,
M. Ali Hachani (Tunisie), à l'issue de consultations officielles**

Thème et programme de travail pluriannuel pour le débat consacré aux questions de coordination de la session de fond de 2006 du Conseil économique et social

Le Conseil économique et social :

a) Décide d'adopter le thème ci-après pour le débat consacré aux questions de coordination de sa session de fond de 2006 :

La croissance économique durable pour le développement social, notamment l'élimination de la pauvreté et de la faim

b) Décide également que l'établissement et la mise en œuvre du programme de travail pluriannuel s'inspireront des considérations ci-après :

i) Le rôle et les fonctions du débat consacré aux questions de coordination tels qu'identifiés dans la résolution 45/264 de l'Assemblée générale en date du 13 mai 1991, à savoir la coordination des activités des institutions spécialisées, organes, organismes et organisations du système des Nations Unies, dans les domaines économique, social et autres domaines connexes, conformément aux Articles 63 et 64 de la Charte des Nations Unies;

ii) Le fait que le programme de travail pluriannuel pour la réunion de coordination doit contribuer à l'application et au suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique, social et domaines connexes, conformément aux résolutions 50/227 du 24 mai 1996 et 52/270 B du 23 juin 2003 de l'Assemblée générale;

* E/2005/1.



c) Décide en outre de poursuivre ses consultations sur le programme de travail pluriannuel pour le débat consacré aux questions de coordination, afin de parachever ledit programme de travail avant le début de la session de fond de 2006 du Conseil économique et social.
